



Loi sur le tarif des douanes (LTaD)

Projet

Modification du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du ...¹,
arrête:*

I

Les annexes 1 et 2 de la loi du 9 octobre 1986 sur le tarif des douanes² sont modifiées conformément aux textes ci-joints.

II

¹ La présente loi est soumise au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF ...
² RS **632.10**

Annexe I

Renvoi entre parenthèses sous l'indication «Annexe I».

(art. 1, al. 1)

Titre

Tarif général: tarif des douanes suisses³

³ Le texte du tarif général n'est publié ni au RO ni au RS. Il peut être consulté gratuitement sur le site Internet de l'Administration fédérale des douanes: www.afd.admin.ch > Documentation > Bases légales > Perception de redevances > Bases juridiques du tarif des douanes.

Annexe 2

Renvoi entre parenthèses sous l'indication «Annexe 2».

(art. 1, al.1, et 10, al. 4, let. b)

Titre

Tarif général: contingents tarifaires⁴

⁴ Le texte du tarif général n'est publié ni au RO ni au RS. Il peut être consulté gratuitement sur le site Internet de l'Administration fédérale des douanes: www.afd.admin.ch > Documentation > Bases légales > Perception de redevances > Bases juridiques du tarif des douanes.